



Aller de l'avant avec détermination en ne laissant personne de côté.

Document de réflexion présenté par le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable à l'occasion de la réunion du Forum politique de haut niveau des Nations unies sur le développement durable

L'assemblée générale des Nations unies a adopté le 27 septembre 2015 le programme de développement durable à l'horizon 2030, qui fixe de nouveaux objectifs mondiaux dans ce domaine. Ces dix-sept objectifs de développement durable (ODD), qui associent des dimensions de développement et de durabilité, font suite aux objectifs du Millénaire pour le développement adoptés en 2001. Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable se félicite de l'implication du gouvernement fédéral dans les négociations multilatérales et invite désormais le gouvernement à œuvrer activement en faveur d'une réalisation qualitative et ambitieuse des ODD, tant au plan national qu'international.

En adoptant sa stratégie nationale de développement durable, le gouvernement fédéral allemand a décidé d'inscrire la mise en œuvre des ODD dans un cadre à la fois éprouvé et évolutif. Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable souhaite rappeler la grande importance que revêt le processus actuel de poursuite des objectifs. Il doit reposer sur un équilibre entre la réalisation des objectifs mondiaux de développement durable dans leur ensemble et une fixation efficace de priorités conformes aux responsabilités, aptitudes et besoins de développement particuliers de l'Allemagne.

Une mise en œuvre ambitieuse des objectifs mondiaux de développement durable exige que les problématiques mondiales soient abordées avec détermination *en* Allemagne, *par* l'Allemagne et *avec le soutien de* l'Allemagne. Il est essentiel que l'Allemagne veille, plus qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent, à la cohérence de ses politiques, tant au niveau national qu'en ce qui concerne leur impact au-delà des frontières. L'Allemagne est dans une position favorable à une réalisation réussie des ODD et devrait utiliser cette position afin d'appuyer les autres pays dans leur recherche de modes de vie et de développement durables. Pourtant, même en Allemagne, il n'est pas rare qu'il y ait un écart entre les aspirations et la réalité, par exemple en ce qui concerne l'objectif de décarbonisation, la protection de la biodiversité, la promotion de modes de production et de consommation durables et un urbanisme répondant aux défis de l'avenir. L'Allemagne devrait mettre à profit l'élan issu du programme à l'horizon 2030 afin d'assumer une plus grande responsabilité internationale en faveur de la promotion de la paix et de la bonne gouvernance, d'un travail décent pour tous, d'une politique commerciale et fiscale responsable et du respect des normes sociales et écologiques tout au long des chaînes d'approvisionnement. Ces approches apportent également une contribution importante à la lutte nécessaire contre les causes de l'exil.

Les objectifs des ODD sont l'affaire de tous. « Le programme de développement durable est un plan d'action pour l'humanité, la planète et la prospérité », affirme le préambule du programme de développement durable à l'horizon 2030. C'est pourquoi il faut utiliser de



manière intensive l'élan impulsé par l'adoption des ODD pour mobiliser de nouveaux acteurs. La chancellerie fédérale, en tant qu'instance responsable de la politique de développement durable, a un rôle tout particulier à jouer ici. Il faut ainsi améliorer les processus de concertation et la gestion du développement durable au sein des ministères fédéraux et entre eux. Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable se prononce donc, entre autres, en faveur de la création, dans tous les ministères fédéraux, de postes de délégués au développement durable au niveau des directeurs généraux ou des directeurs, en garantissant qu'ils puissent surtout avoir une action de coordination. Il faudrait également définir les responsabilités au niveau des Länder et des communes et intensifier la coopération avec des initiatives en faveur du développement durable et avec des personnes engagées sur le terrain, dans les villes et les communes. Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable se félicite donc de la mise en place en Allemagne de quatre « pôles régionaux pour le développement durable » (« regionale Netzstellen Nachhaltigkeit » (RENN) qui seront appuyés et coordonnés par un centre de coordination rattaché au conseil consultatif parlementaire pour le développement durable.

Lors de l'adoption du programme à l'horizon 2030, l'Allemagne s'est déclarée disposée à être l'un des premiers pays à rendre compte au Forum politique de haut niveau sur le développement durable des Nations unies (FPHN). Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable se félicite de cette décision : le gouvernement fédéral met ainsi en avant la grande importance qu'a le développement durable en Allemagne en tant qu'idée-force politique. Nombre de modalités du déroulement des séances et de conception des présentations du premier groupe de rapport totalisant vingt-deux États membres – dont la Chine, le Maroc, le Mexique et la Turquie – restent à définir. Il convient donc d'utiliser cette première séance du FPHN, qui aura lieu du 11 au 20 juillet 2016 sous la devise « Ensuring that no one is left behind » (Veiller à ne laisser personne de côté), non seulement pour exposer de manière transparente l'état d'avancement et la planification de la mise en œuvre en Allemagne, avec ses réussites et ses défis, mais aussi pour se présenter au monde en tant que partenaire fiable et crédible et moteur d'une mise en œuvre réussie du programme à l'horizon 2030. Une procédure performante de contrôle et de d'information au niveau international est un facteur essentiel, dont dépendra la réussite de la mise en œuvre. Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable se félicite vivement que l'Allemagne se prononce clairement au niveau des Nations unies en faveur d'une vaste procédure d'information et qu'elle souhaite donner l'exemple. Il convient d'éviter une attitude de recherche des « meilleurs morceaux ». Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable invite donc tous les ministères fédéraux à être conscients de la responsabilité qui leur incombe dans la mise en œuvre, non seulement des ODD qui les concernent, mais de l'ensemble du programme à l'horizon 2030 et à participer de manière constructive à l'élaboration du rapport du FPHN.

Par ailleurs, il ne faut pas négliger le rôle des parlements. En effet, la mise en œuvre du programme pour l'horizon 2030 n'est en aucun cas la mission exclusive des gouvernements, elle exige la participation d'un grand nombre d'autres acteurs. En tant que députés, il est de notre mission d'œuvrer afin que l'Allemagne ait une politique de développement durable cohérente et de faire en sorte que la législation favorise un développement durable. Afin d'envoyer un signal fort en faveur de la responsabilité des parlements et d'une coopération constructive entre les parlements et les gouvernements dans le monde entier, le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable estime que les députés doivent être intégrés au processus international d'information et de contrôle.



Une composante essentielle du processus de mise en œuvre des ODD est l'adoption d'indicateurs mondiaux et nationaux qui seront contrôlés de manière régulière et, le cas échéant, adaptés ou développés. Dans ce contexte, le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable appuie les efforts menés par le gouvernement fédéral dans le cadre du processus international d'indicateurs et invite le gouvernement fédéral à respecter l'ensemble du message du programme à l'horizon 2030, également en ce qui concerne la procédure actuelle de définition des indicateurs de la stratégie nationale de développement durable, et à encourager la mise en œuvre ambitieuse visée, au moyen d'indicateurs appropriés. Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable continue à soutenir les efforts entrepris pour renforcer les structures de mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable et du programme à l'horizon 2030 au sein du gouvernement fédéral, en particulier les processus d'élaboration et de mesure des indicateurs, également par une augmentation des ressources humaines.